

Annex

Confidential



**Cour
Pénale
Internationale**
**International
Criminal
Court**

Le Greffe
The Registry

CONFIDENTIEL

Maître Hélène Nguyen Cisse
82, Avenue Lamine Gueye
BP 11198
Dakar

Courriel : helenecisse@gmail.com

Reference: CSS/2015/024

Date: 12 janvier 2015

Chère Maître,

Par la présente, nous vous désignons en qualité de conseil de permanence pour assister une personne ayant droit à l'assistance d'un conseil en vertu des dispositions du Statut de Rome, dans le cadre des activités menées par la Cour pénale internationale. Sauf indication contraire de notre part ou intervention de tout facteur pertinent qui s'y opposerait, votre mandat est d'assister la personne concernée par les activités de la Cour, qui se tiendront entre le 12 et le 14 janvier 2015 à Bangui, en République centrafricaine.

Cette nomination vous impose d'être disponible durant la période susmentionnée et, sauf indication contraire des organes de la Cour, est valable pour les besoins exclusifs précités. A cet égard, je rappelle que cette nomination ne constitue ou n'entraîne aucune désignation en qualité de représentant légal de la personne que vous auriez à assister en exécution du présent mandat.

La Cour se réserve le droit de modifier ou de révoquer le présent mandat lorsque tout facteur pertinent le justifie.

Votre intervention en exécution de cette communication est prise en charge par la Cour et, à ce titre, vous serez rétribuée selon le barème suivant : 86,53 € par heure, avec un plafond de 649 € par jour, avec un plafond de 8,221 € par mois.

Votre rémunération sera déterminée sur la base des activités effectuées durant l'assistance donnée à la personne susmentionnée.

La Cour se réserve le droit de reconsidérer ce barème lorsque tout facteur pertinent le justifie, y compris en cas d'adoption ou d'approbation de toute mesure concernant son système d'aide judiciaire.

Veuillez retourner à la fin de votre mandat, votre relevé d'heures (Annexe 1), dûment signé, à la Section d'appui aux conseils: (tél. : +31 70 515 8787, télécopie : +31 70 515 8990, courriel : css@icc-cpi.int) afin de nous permettre de procéder aux paiements de vos honoraires dans les meilleurs délais.

Je précise qu'en qualité de conseil de permanence, votre conduite dans les procédures devant la Cour est régie par les dispositions du Statut de Rome, du Règlement de procédure et de preuve, du Règlement de la Cour, du Code de conduite professionnelle des conseils (Annexe 2) et d'autres textes pertinents adoptés par notre juridiction.

Veuillez agréer, Chère Maître, l'assurance de ma considération distinguée.



 Esteban Peralta Losilla

Chef, Section d'appui aux conseils

PJ (2)